

Factsheet: Alken Fund European Opportunities R cap

Rapport mensuel au 31-08-24

Durée indéterminée

Catégorie: Fonds d'actions européennes (EUR - Capitalisation

VNI: 350,15 EUR

Rating Morningstar™: 

Morningstar est un fournisseur indépendant d'analyses d'investissements. La notation Morningstar de ★ à ★★★★★ constitue une évaluation quantitative des performances passées d'un fonds d'investissement, tenant compte des risques et des coûts imputés. Elle ne prend pas en compte les éléments qualitatifs et est calculé selon une formule (mathématique). Les fonds d'investissement sont classés par catégorie et comparés à des fonds d'investissement similaires en fonction de leur score. Ensuite ils reçoivent d'une à cinq étoiles. Dans chaque catégorie, 5 étoiles sont prévues pour 10% des scores les plus élevés, 4 étoiles pour les 22,5% suivants, 3 étoiles pour les 35% intermédiaires, 2 étoiles pour les 22,5% suivants, et 1 étoile pour les 10% les moins performants. La notation est calculée mensuellement en fonction du rendement historique sur trois, cinq ou dix ans et ne tient pas compte de l'avenir. Les compartiments qui n'existent pas encore depuis 3 ans ne recevront pas de notation. Pour plus de détails sur la méthodologie de calcul, veuillez vous référer à <https://www.morningstar.com/views/research/ratings>.

Politique d'investissement

Alken Fund European Opportunities s'efforce d'obtenir une croissance de votre capital à long terme.

Le compartiment investit dans des actions de sociétés européennes négociées sur une bourse de valeurs.

Les décisions d'investissement sont prises à partir d'analyses sur les données financières des entreprises et la manière dont elles sont gérées. Ces analyses permettent d'acheter des sociétés qui devraient bénéficier d'une appréciation de leur valeur ou des sociétés dont le cours est sous-évalué au regard de leur valeur intrinsèque.

Le compartiment peut utiliser des produits dérivés complexes (des « dérivés ») tels que des contrats à terme standardisés, des options, des contrats à terme de gré à gré et des swaps pour optimiser la gestion du portefeuille ou protéger sa valeur contre une évolution négative des marchés financiers.

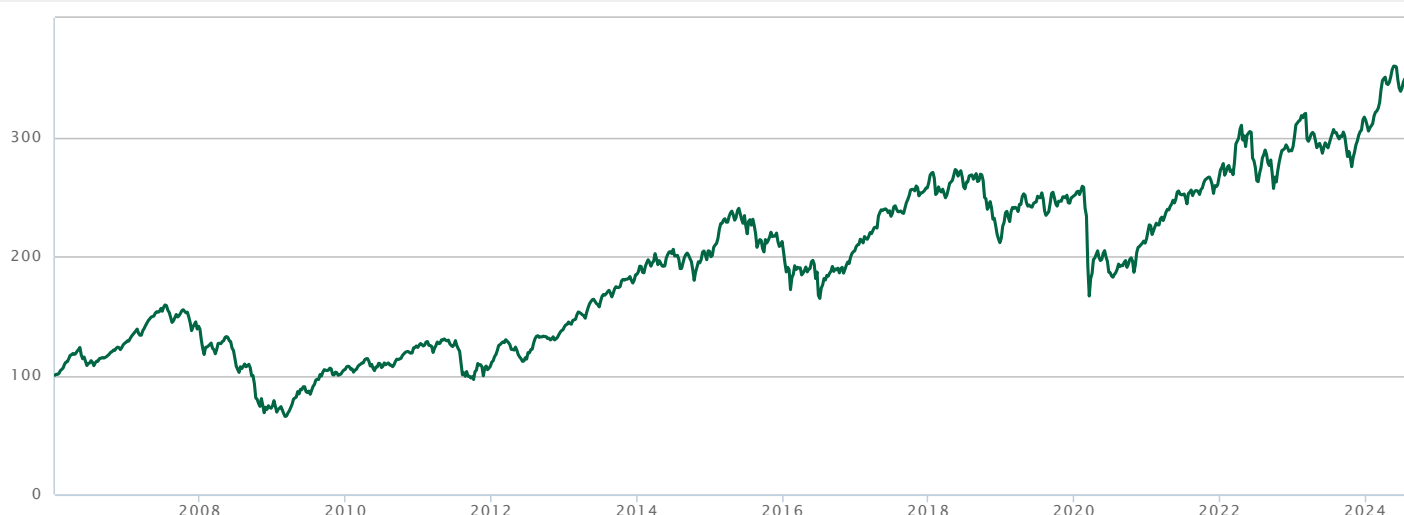
Le compartiment vise à surperformer le rendement de l'indice STOXX Europe 600 Net Return EUR Index.

Il n'y a pas de protection ou de garantie du capital, ni pour ce compartiment, ni pour ses actionnaires.

La volatilité de la VNI peut être élevée en raison de la composition du portefeuille.

Volatilité : La variation du cours d'un instrument financier ou du marché dans son ensemble. Plus la volatilité est élevée, plus le risque encouru par l'investisseur est important.

Évolution de 100 € investis dans ce compartiment depuis 03-01-06 au 31-08-24



 Alken Fund European Opportunities R cap

Source: Infront, basée sur les informations fournies par des tierces parties. Le graphique est basé sur les années précédentes et ne constitue donc pas d'indicateur fiable pour l'avenir.

Rendements

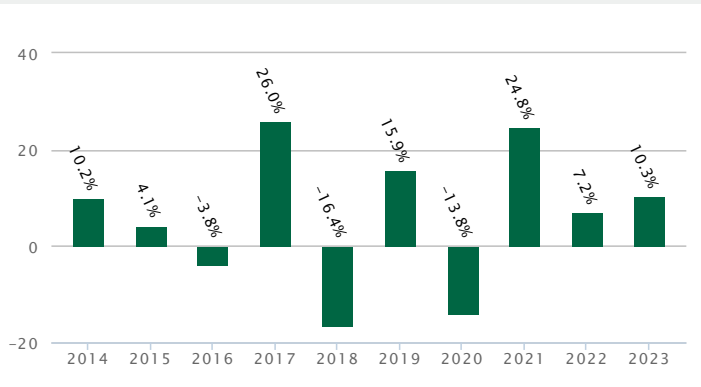
Rendements bruts cumulés (moins d'un an) et annualisés (un an ou plus) au 31-08-24*

	1 mois	3 mois	YTD*	1 an	3 ans	5 ans	10 ans	Depuis la création
Alken Fund European Opportunities R cap	-1,20%	-2,79%	+10,46%	+15,91%	+11,21%	+7,74%	+5,81%	+6,94%

* depuis le début de l'année

Rendements bruts par année calendrier au 31-12-23*

(par année calendrier, l'année comptable se clôturant le 31 décembre)



Alken Fund European Opportunities R cap

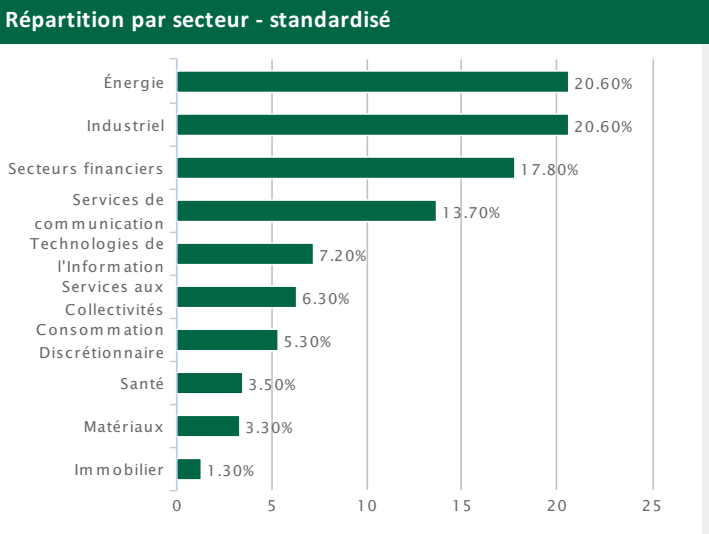
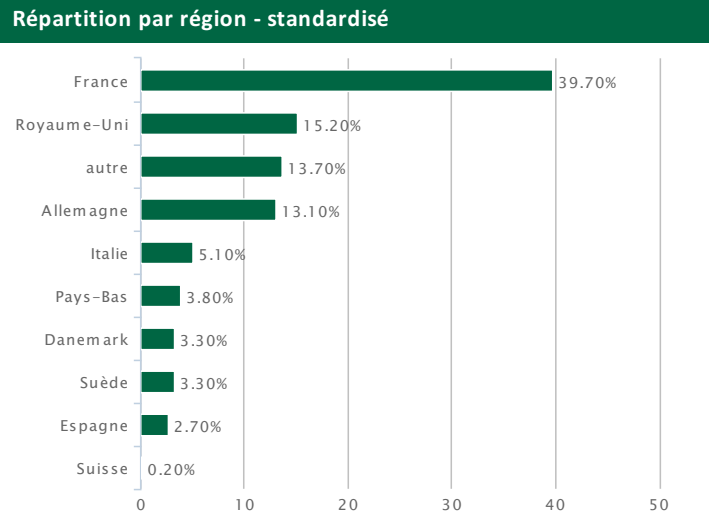
* Les rendements bruts mentionnés sont calculés dans la devise du fonds (compartiment de sicav) et ne tiennent pas compte des éventuels frais d'entrée et de sortie ni des taxes. Les prestations indiquées sont celles du passé et ne constituent pas une garantie pour les prestations futures. Source: Infront

Dividendes bruts

Distribue un dividende Non

Composition

Positions principales	
Energy (Single Stock)	11,00%
C. Services (single stock)	9,20%
Utilities (single stock)	6,30%
Industrials (Single Stock)	6,20%



Caractéristiques

Général		Frais	
Type de parts	Actions de capitalisation	Frais d'entrée (par souscription)	- Moins de 25.000 EUR: 2,50% 25.000 à 49.999 EUR: 2,25% 50.000 à 74.999 EUR: 2,00% 75.000 EUR ou plus: 1,50%
Taille de la classe d'actions	124.118.169,42 EUR	Frais de sortie	Maximum 3% selon le gestionnaire. Nagelmackers par contre ne calcul pas des droits de vente.
Taille du compartiment	339.860.249,56 EUR	Frais de gestion	1,50%
Nombre de parts	372.987,93	Frais courants	1,85% (change 1 x par an)
Devise	EUR	Commission de performance	10 % du rendement positif réalisé par le fonds au delà de la performance de l'indice STOXX Europe 600 Net Return EUR Index sur un trimestre
Code ISIN	LU0235308482	Swing price	Max. 2% de la valeur nette d'inventaire de l'action.
Benchmark	STOXX Europe 600 Net Return EUR Index	Anti-dilution levy	Aucun
Horizon d'investissement	Minimum 7 ans	Droits de garde sur compte-titres	Gratuit en cas de conservation sur un compte-titres chez Nagelmackers S.A.
Structure juridique	Compartiment de société d'investissement de droit luxembourgeois Alken Fund		
Compartiment de	Alken Fund		
Service financier	CACEIS Belgium S.A., Avenue du Port 86C Bte 320, 1000 Bruxelles		
Distributeur	Banque Nagelmackers S.A., Rue Montoyer 14, 1000 Bruxelles		
Société de gestion	Alken Asset Management LLP		
Gestionnaire(s)	ALKEN ASSET MANAGEMENT LLP		

Valeur nette d'inventaire (VNI)

Première VNI	100,00 EUR au 03-01-06
Périodicité	Quotidien
Publication sur le site internet	http://www.beama.be http://www.tijd.be http://www.lecho.be http://www.alken-lux.lu

Souscription minimale

Minimum de souscription initial	1 action
Minimum de souscription supplémentaire	1 action

Dates appliquées pour les ordres

Ordres reçus par Nagelmackers avant	14h le jour J où J est un jour ouvrable
Date d'évaluation du cours	J
Date-valeur	J+4

Fiscalité belge

Taxe sur Opérations de Bourse (TOB.)*	1,32% (max. 4.000 EUR)
Précompte mobilier sur dividende*	Pas d'application
Précompte mobilier sur plus-value de créances (TIS BIS)*	Pas d'application
Précompte mobilier sur plus-value de créances (TIS BIS) de 30% pour tout investisseur personne physique résident fiscal belge sur tout ou partie de la plus-value réalisée lors du remboursement de part(s) de fonds de placement qui investissent plus de 10% de leurs actifs directement ou indirectement en créances (obligations, liquidités...). En cas de moins-value, aucun précompte mobilier n'est dû.	
* Exonération pour les non-résidents pour autant que l'attestation requise ait été signée.	

Documents

 Document d'informations clés	néerlandais
 Prospectus	anglais
 Rapport annuel	français
 Rapport annuel	anglais
 Rapport semestriel	français
 Rapport semestriel	anglais
 Statuts	français
 Statuts	anglais

Le prospectus, le document informations clés pour l'investisseur, l'estimation des frais avant transaction et les derniers documents annuels et périodiques sont disponibles gratuitement dans toutes les agences Nagelmackers et sur le site web : <http://www.alken-lux.lu>

Lexique

HIGH YIELD BONDS: Titres à revenu fixe émis par des sociétés ayant une mauvaise notation de crédit. Ils offrent des rendements plus élevés, mais sont associés à des risques plus grands pour les investisseurs.

EMERGING MARKETS HARD CURRENCY: titres à revenu fixe de tout type d'émetteur des pays émergents, émis en devise forte (USD ou EUR)

FIXED INCOME: Placements au taux fixes, comme des obligations et des liquidités.

INVESTMENT GRADE: Notation de crédit des titres à revenu fixe, par laquelle les agences de notation certifient une bonne à très bonne solvabilité. Ceci signifie un rating de BBB- ou supérieur chez Standard & Poor's ou un rating identique chez Moody's ou Fitch. Pour ces obligations, on suppose que le risque de défaut est inférieur à celui des obligations assorties d'une faible note de crédit. « Défaut de paiement » se réfère à une société qui n'est plus en mesure d'effectuer des paiements d'intérêts ou de rembourser l'investissement initial.

VOLATILITÉ: La variation du cours d'un instrument financier ou du marché dans son ensemble. Plus la volatilité est élevée, plus le risque encouru par l'investisseur est important.

SOLVABILITÉ (RATING): Mesure de la capacité d'une personne, d'un État ou d'une entreprise à payer ses dettes. Plus la solvabilité est élevée, plus il est facile d'obtenir des prêts auprès de tiers.

SWING PRICING: Le swing pricing est une technique qui sert à éliminer l'impact négatif sur la valeur nette d'inventaire d'un fonds ou compartiment provoqué par les entrées et sorties de participants dans ce fonds ou compartiment. Cette technique vise à protéger les participants du fonds ou compartiment qui ne veulent pas en sortir. Dans la pratique, ce sont les participants entrants ou sortants qui supportent les coûts engendrés par leurs transactions.

AUTRE: La mention "Autre" présente sur un graphique fait référence aux instruments qui ne figurent pas dans la répartition appliquée.

PAYS EMERGENTS: Les marchés émergents sont des nations où l'activité sociale et entrepreneuriale se développe rapidement et qui sont sur la voie de l'industrialisation.

Taxe anti-dilution: Le fonds peut choisir de facturer des frais supplémentaires à l'entrée ou à la sortie. Cela n'est possible que lorsqu'un seuil prédéterminé est dépassé. Le produit de la taxe est directement affecté au fonds.

SFDR: Le règlement sur la divulgation en matière de finance durable (SFDR) est une réglementation européenne introduite pour améliorer la transparence sur le marché des produits d'investissement durable, pour empêcher l'écoblanchiment et pour accroître la transparence sur les déclarations de durabilité faites par les acteurs du marché financier.

répartition des échéances: répartition (graphique) des échéances des obligations

répartition par notation: Distribution (graphique) des notations des obligations dans le portefeuille du fonds.

Informations légales

- Par le terme « fonds », il faut comprendre sicav (société d'investissement à capital variable), ou le compartiment de la sicav, ou un fonds commun de placement.
- Il convient de prendre toute décision d'investissement dans l'instrument financier visé dans le présent document après avoir pris connaissance de la version la plus récente du prospectus et des Informations Clés pour l'Investisseur.**
- Les informations reprises dans ce reporting ne tiennent pas compte de la situation financière, de l'expérience, des connaissances et des objectifs d'investissement propres à chaque investisseur : il est dès lors indiqué à chaque investisseur potentiel de recueillir des informations supplémentaires auprès de son agence Nagelmackers.
- La rédaction de ce document s'effectue par Nagelmackers sur la base de sources sélectionnées avec la plus grande attention, et considérées complètes et fiables.

Editeur responsable : Banque Nagelmackers S.A., Rue Montoyer 14, 1000 Bruxelles - 0404.140.107

Toute plainte peut être adressée à l'attention du service Plaintes de Banque Nagelmackers S.A. (Rue Montoyer 14, 1000 Bruxelles), via nagelmackers.be ou via plaintes@nagelmackers.be. Vous pouvez aussi vous adresser à l'autorité compétente pour les services bancaires et d'investissement ainsi que pour la distribution d'instruments financiers (Ombudsman pour les contentieux financiers, Boulevard du Roi Albert II 8 à 1000 Bruxelles) via Ombudsman@Ombudsfin.be.

Powered by

